

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 2022 à 18 heures 30**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

**Étaient Présents** : Pascal ETCHART, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Pascal LHOÏTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

**Absent excusé** : Nathalie BOUISSET *ayant donné pouvoir* à Eve ROUGET  
Maryse DEPUYDT *ayant donné pouvoir* à Marie-Laure CAPITAIN  
Josette ROUGET *ayant donné pouvoir* à Jacqueline ROUGET

Convocations adressées le 3 mars 2022

**SECRETARE DE SEANCE** : Eve ROUGET

**ORDRE DU JOUR** :

• **BLASON**

♦Présentation Mary-Annick THOMAS de l'association de Sauvegarde du Patrimoine

• **COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE**

• **MATÉRIEL CANTONNIER**

♦Etude des devis et décision

• **BOULANGERIE**

♦Travaux de peinture et d'isolation du plafond du fournil

♦Store banne vitrine

• **ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE**

• **AMÉNAGEMENT ENTRÉES DE VILLAGE FLOGNY ET DYE**

♦Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par l'Agence Technique Départementale

• **SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES**

**BLASON**

♦Présentation Marie-Annick THOMAS de l'association de Sauvegarde du Patrimoine



Description héraldique :

« d'azur aux trois burelles ondées d'argent accompagnées en chef d'un casque romain d'or accosté de deux gerbes de blé de même et en pointe d'une grappe de raisin tigée et feuillée de deux pièces de même »

Madame THOMAS en relation avec une personne des archives départementales a dû apprendre les règles héraldiques afin de créer le blason de notre village.

Les ondes blanches centrales représentent le Cléon, le casque romain est l'élément historique qui représente la voie romaine, les épis de blé pour le côté agricole de Carisey et la grappe de raisin pour l'église Saint Vincent, et le fait que nous soyons proche des villages viticoles.

En ce qui concerne les couleurs, le bleu représente l'eau, en référence au Cléon, et c'est l'élément central du blason. Les autres couleurs dépendent de cette couleur principale.

Tout ceci est très codifié et représente un gros investissement.

Merci à Marie. Annick THOMAS pour ce travail.

Le conseil vote à 11 voix pour ce blason qui est désormais notre blason officiel.

## COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

### **1er tour 10 avril 8h/18h**

Marie-Laure, Pascal L, André, Jacqueline, Olivier, Eve, Nathalie, Maryse, Pascal E.

**8h/12h** : Pascal L, Eve, Nathalie

**12h/15h** : Olivier, André, Maryse

**15h/18h** : Marie-Laure, Jacqueline, Pascal E

### **2ème tour 24 avril 8h/18h**

Josette, Pascal E, André, Jacqueline, Pascal L, Mathieu, Eve, Nathalie, Maryse.

**8h/12h** : Josette, Mathieu, André

**12h/15h** : Maryse, Pascal L, Nathalie

**15h/18h** : Jacqueline, Pascal E, Eve

## MATÉRIEL CANTONNIER

♦ Etude des devis et décision

	ALABEURTHE	EXPERT JARDIN 1	EXPERT JARDIN 2	LEMONNIER
<b>TONDEUSE AUTOPORTEE</b>	5 600.00 €	6 583.33 €		6 332.50 €
<b>COUPE FRONTALE</b>	1 190.00 €			
<b>REMORQUE TONDEUSE</b>	365.48 €	324.17 €		299.00 €
<b>GYROPHARE</b>	100.00 €			
<b>TONDEUSE HONDA HRH536H</b>	1 724.25 €	1 616.67 €		1 665.84 €
<b>DEBROUSSAILLEUSE FS360C</b>	610.58 €	616.67 €		632.13 €
<b>SOUFFLEUR BR700</b>	580.13 €	566.67 €		587.40 €
<b>TAILLE HAIE HS82R</b>	466.79 €	450.00 €		468.60 €
<b>TRONCONNEUSE MS251</b>	438.46 €	433.33 €		440.00 €
<b>TRONCONNEUSE MS194</b>			308.33 €	
	11 075.69 €	10 590.84 €		10 425.47 €

Le conseil vote 10 voix pour le devis du garage Lemonnier et 1 abstention.

Le nouveau cantonnier est Monsieur Pereira Saint Martin, habitant de Carisey.

## **BOULANGERIE**

- ♦ Travaux de peinture et d'isolation du plafond du fournil
- ♦ Store banne vitrine

Les derniers travaux du fournil, à savoir le placo et la peinture au-dessus des chambres de pousse, sont terminés.

Il reste à brancher le compteur de gaz jusqu'au laboratoire de pâtisserie. Les travaux seront faits ce mercredi 09/03/2022.

La citerne de gaz de ville va être enlevée également cette semaine.

Monsieur le Maire a fait un devis pour le changement de la toile du store banne. Il est de 2500,00€ HT chez Monsieur Store. Nous attendons 2 autres devis.

Des élus, profitant de la fermeture de la boulangerie, ont travaillé toute la semaine pour refaire la peinture dans la boutique et mettre en valeur plafond et murs.

Monsieur le Maire les remercie vivement pour l'excellent travail accompli et réalisé pour mettre en valeur tout le charme de ce commerce et accueillir avec chaleur les clients de la boulangerie.

## **ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent assurer elles-mêmes l'indemnisation du chômage des agents titulaires en situation de perte involontaire d'emploi bénéficiant en principe d'une garantie d'emploi.

Pour leurs agents contractuels, les collectivités territoriales ont le choix entre :

- ♦ le régime d'auto-assurance, qui consiste pour elles à assurer directement (comme pour les agents titulaires) la prise en charge financière des allocations versées à ces agents contractuels ayant perdu leur emploi ;
- ➔ l'adhésion au régime d'assurance chômage. Dans ce cas, en contrepartie du versement d'une contribution patronale assise sur la rémunération brute (le taux de contribution est fixé à 4.05% depuis le 01/10/2018), Pôle Emploi prend en charge l'indemnisation des agents involontairement privés d'emploi des collectivités.

La commune emploie du personnel non titulaire et doit supporter la charge de l'indemnisation du chômage, les agents du secteur public, privés d'emploi, ayant les mêmes droits que les salariés du secteur privé.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la collectivité au régime d'assurance chômage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 11 voix vote pour.

## **AMÉNAGEMENT ENTRÉES DE VILLAGE FLOGNY ET DYE**

- ♦ Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par l'Agence Technique Départementale

Pour donner suite à la réunion de la commission voirie en compagnie d'élus sur ces 2 entrées d'agglomération, ceux-ci ont, d'un commun accord, proposés un projet visant à réduire la vitesse à l'entrée du village sur ces 2 axes (Dyé et Flogny)

Par conséquent, Monsieur le Maire a contacté l'ATD afin d'exposer leur choix.

Une convention doit être signée avec l'ATD pour faire une étude de ces projets pour un montant de 1350,00€. Cette démarche est obligatoire afin d'obtenir des amendes de police pour nous aider dans leurs financements. Un vote est donc proposé pour valider cette convention et élaborer ces projets avec les services experts de l'agence technique départementale pour horizon 2024.

Résultat du vote : 6 pour et 5 contre.

L'aménagement routier de la route de Villiers-Vineux sera réalisé fin juin 2022.

## SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous interpelle sur le fait qu'un enfant de Villiers-Vineux fait du vélo sur le city, le Maire de Villiers-Vineux a été contacté afin qu'il lui soit rappelé que ceci est strictement interdit.

Monsieur le Maire rappelle aussi que le filet de volley est toujours à la mairie, il demande qu'un conseiller se renseigne pour l'achat d'un coffre sécurisé pour le mettre à disposition au City.

La fête de Pâques aura bien lieu, avec un spectacle le lundi après-midi.

Monsieur le Maire a été contacté par un administré lui signalant que le pont situé rue de Vauchard était rayé par le passage d'engins.

Un conseiller propose également un réchappement du pont et de la rue avec de l'enrobé en raison de la dégradation de cette partie de voirie, un devis sera donc demandé à des entreprises.

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un e-mail de l'inspecteur académique qui a pris la décision de fermer une classe de l'école de Carisey pour la prochaine rentrée scolaire.

Précédemment, l'inspecteur académique avait donc laissé la liberté aux Maires de choisir la classe qui devait fermer entre les communes de Carisey/Jaulges et Villiers-Vineux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'était opposé catégoriquement à cette fermeture et que ce n'était pas dans son rôle de Maire de « choisir » la fermeture d'une classe, bien au contraire. Seule, incombait cette décision à l'inspection académique qui devait prendre cette responsabilité et elle seule.

Les maires du RPI ayant donc décidé de refuser unanimement de « choisir », dans le périmètre concerné, la fermeture d'une classe, l'inspection académique a donc malgré tout et malheureusement confirmé sa décision.

Monsieur le Maire nous dresse une liste, non exhaustive, de tous les dons, hygiène et secours (savons, couches, serviettes hygiéniques, pansements, compresses, médicaments) qui sont demandés par la préfecture pour l'Ukraine dans le cadre d'une mise en place d'une collecte locale. Actuellement, ne sont pas collectés les vêtements, couvertures et denrées alimentaires.

Nous pouvons donc collecter ces dons à compter du 10/03/2022 sous forme de permanence aux horaires d'ouverture de la mairie à la salle des fêtes. Il sera demandé aux membres du CCAS de la commune de gérer cette collecte. Une information complémentaire sera diffusée temps et en heure en boîte aux lettres et sur l'application Panneau Pocket.

Le vide grenier se déroulera le 29 mai si le nombre de personnes aidantes est suffisant, merci aux personnes de bonne volonté de se faire connaître.

Une conseillère propose la date du 20 mars pour la journée nettoyage.

Quelques problèmes de dysfonctionnement ont été relevés dans la salle des fêtes par les personnes l'ayant louée ce week-end. Cette liste a été remise à Monsieur le Maire qui fera le nécessaire.

Les prochains conseils municipaux se tiendront les :

Lundi 04 avril ou mardi 05 avril (si besoin secrétaire) approbation du Compte de Gestion/vote du Compte Administratif/préparation du Budget 2022

Lundi 11 avril Vote du Budget (doit être voté avant le 15 avril)

L'ordre du jour étant vu,

Monsieur Le Maire propose de lever la séance à 20h45

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascal ETCHART